

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA
JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS

Vu l'article L 717-1 du code de l'éducation,

Vu le décret n°85-497 du 10 mai 1985 relatif à l'Institut d'études politiques de Paris, et notamment son article 4,

Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, et notamment son article 6,

Considérant que la direction de l'Institut d'études politiques de Paris est vacante en raison du décès de Monsieur Richard Descoings, directeur,

Considérant qu'il convient de nommer un administrateur de l'Institut jusqu'à la nomination du directeur,

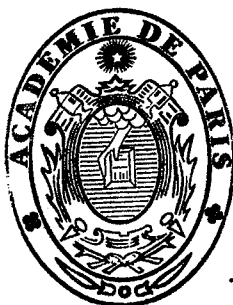
ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Hervé CRES, directeur adjoint de l'Institut d'études politiques, directeur des études et de la scolarité, est nommé en qualité d'administrateur provisoire de l'Institut d'études politiques de Paris jusqu'à la désignation du directeur de l'établissement.

Article 2 :

La secrétaire générale de la chancellerie des universités de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué aux membres du conseil de direction, affiché dans les locaux de l'Institut et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.



Fait à Paris, le 5 avril 2012


Patrick GÉRARD